

C.E.R.

GALLIENI

67 Boulevard Gallieni
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. 01 40 95 12 08

n° d'agrément préfectoral : E10 092 5912 0

à 5 mn de tous les transports
(métro, bus, RER, Tram)

www.cer-gallieni.fr

LE PERMIS
A UN EURO
PAR JOUR



C.E.R.

Hébert

17 rue Hébert
92140 CLAMART
Tél. 01 41 08 72 41

n° d'agrément préfectoral :
E14 092 0006 0

à 200 mètres de la
gare de Clamart

www.cer-hebert.fr

STAGE DE CONDUITE ACCÉLÉRÉ

(UN STAGE PAR MOIS, PLACES LIMITÉES À 3 ÉLÈVES)

2000 € TTC (1666,67 € HT)

Comprenant :

- Frais d'inscription et démarches en Préfecture
- Livret d'apprentissage
- 30 h de conduite conformes au REMC*
(soit 90 h en collectif)
Cours dispensés par un enseignant diplômé.
Durée : 14 jours au départ de notre agence de CLAMART
- 1 voyage école et un module vérifs en fin de stage
- Frais d'accompagnement à l'examen de conduite à l'issue de la formation en fonction des places délivrées par la Préfecture et du niveau du candidat
- Garantie financière CER

Facilités de règlement en 2 ou 3 fois sans frais :

Nous consulter, sachant que le montant de la formation doit être soldé au début du stage.

Pour connaître les dates des prochains stages, merci de nous consulter.

Tout dossier doit être déposé et être complet au moins un mois avant le début du stage.

Un dossier non complété dans les temps aura pour effet de retarder le passage à l'examen.

Par le bus 189, nos deux agences sont à 12 minutes l'une de l'autre. Arrêt Issy-les-Moulineaux : Président Robert Schuman / Arrêt Clamart : Hébert – Gare.

Pièces à fournir à l'inscription :

- 5 photos d'identité pour document officiel (sans lunettes),
- 1 photocopie recto-verso de la pièce d'identité,
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- 1 attestation d'hébergement + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeur,
- 1 enveloppe « Prêt à Poster Suivie » 500 g (en vente à la Poste),
- 1 lettre suivie 100 g (A4),
- 1 photocopie de l'ASSR 2,
- 1 attestation de recensement ou de journée d'appel.

Lors de l'inscription, les élèves mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal muni d'une photocopie de sa pièce d'identité.

semaine 1	jour	matin	après-midi
	lundi	09 h - 13 h	
	mardi	09 h - 13 h	15 h - 19 h
	mercredi	09 h - 13 h	15 h - 19 h
	jeudi	09 h - 13 h	15 h - 19 h
	vendredi	09 h - 13 h	15 h - 19 h
	samedi	08 h - 13 h	

semaine 2	jour	matin	après-midi
	lundi	09 h - 13 h	
	mardi	09 h - 13 h	15 h - 19 h
	mercredi	09 h - 13 h	15 h - 19 h
	jeudi	09 h - 13 h	15 h - 19 h
	vendredi	09 h - 13 h	15 h - 19 h
	samedi	08 h - 13 h	

semaine 3	jour	matin	après-midi
	mardi	09 h - 13 h	15 h - 19 h

totaux	13 jours	54 h	36 h
---------------	-----------------	-------------	-------------

Parce qu'une bonne mise en pratique dépend d'une bonne compréhension théorique, sur les 30 h de formation, prévoir entre 4 et 6 h collectives de théorie de la conduite, d'où environ 28 h de conduite effective par élève.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (si besoin)

- Heure de conduite complémentaire : 56 € TTC (46,67 € HT)
- Frais d'accompagnement à l'examen si échec : 56 € TTC (208,33 € HT)
- forfait de 10 h de conduite complémentaires : 510 € TTC (425 € HT)
- Passage en conduite supervisée : 300 € TTC (250 € HT)
(RDV préalable de 2 h + Rendez-vous pédagogique de 2 h + démarches préfecture)

Comment se déroulera votre formation ?

Avant l'inscription

Il est obligatoire d'effectuer une évaluation de départ facturée **56 € TTC** (45,83 € HT). Cette évaluation sert à déterminer approximativement le volume de formation dont aura besoin l'élève.

Si le candidat est évalué entre 20 et 35 h de conduite il peut prétendre à effectuer le stage accéléré. S'il est évalué à plus de 35 h, nous pensons qu'il vaut mieux, dans son intérêt, qu'il effectue une formation traditionnelle et donc nous n'inscrivons pas cette personne au stage accéléré.

L'inscription

Nous effectuons les démarches en Préfecture avec les documents que vous nous apportez à l'inscription. Un numéro de permis de conduire vous est alors attribué.

La formation

Le stage a une durée de 14 jours car nous pensons qu'une formation plus courte ne permet pas d'optimiser vos chances pour réussir l'examen.

Grâce à un apprentissage collectif, vous aurez la chance, en plus des 30 heures de votre formation, d'assister aux leçons des autres élèves.

Quels sont les avantages de ce type d'apprentissage ?

- Les bienfaits d'une dynamique de groupe
- Mieux comprendre les explications de l'enseignant
- Apprendre des erreurs des autres
- Aller beaucoup plus loin pour travailler (voyage école)

Sachez aussi que si malgré vos efforts, votre conduite n'est pas au niveau permis de conduire à l'issue du stage, l'examen pourra être repoussé pour vous laisser du temps pour travailler en filière traditionnelle et ainsi maximiser vos chances de réussite.

Nous vous souhaitons un bon apprentissage !

*REMC (Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne) qui stipule qu'une heure de conduite se décompose généralement comme suit :

- 5 minutes de présentation des compétences, 45 minutes de conduite effective pour la réalisation des compétences définies et 5 minutes de bilan, soit au total 55 minutes.

Les prix indiqués sur cette brochure sont valables jusqu'au 30 juin 2018. Les contrats sont établis pour une durée de validité d'un an. L'élève peut rompre le contrat avant son terme, sur demande écrite, après déduction du montant des prestations délivrées.

L'élève peut à tout moment, sur demande écrite, récupérer son dossier en mains propres uniquement et sans frais supplémentaires. Toute somme due devra cependant être réglée.